



## PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN DIPLOME PROFESSIONNEL DU JUDO (CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

### 1<sup>ère</sup> étape : Réunir les conditions :

- Justifier d'au moins 1607 heures (volume correspondant à la durée du travail annuelle) d'activités de toute nature, exercées de façon continue ou non, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec la qualification professionnelle pour laquelle la demande est déposée.
- Posséder les exigences préalables à la certification : PSC1 ou équivalent, 18 ans, grade de 1<sup>er</sup> dan pour le CQP MAM et le BPJEPS, niveau de 2<sup>ème</sup> dan pour le DEJEPS ou de 3<sup>ème</sup> dan pour le DESJEPS, certificat médical valide et conforme.

*Cf. lien pour les référentiels et conditions spécifiques des diplômes : <https://dojoacademy.fr/>*

Tout licencié FFJDA éligible a la possibilité de se faire accompagner dans la constitution et le suivi d'une demande de CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS par la voie de la VAE.

→ Téléchargement du dossier de **demande d'accompagnement** sur le site de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE : <https://nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com>

La ligue NOUVELLE-AQUITAINE, en tant qu'organisme prestataire d'activité de formation, met en œuvre la démarche d'accompagnement VAE sur l'ensemble des diplômes professionnels liés au judo et inscrits au RNCP, indépendamment du processus de certification, qui relève soit de la FFJDA en tant que délégataire pour la branche professionnelle (CQP MAM), soit des DRAJES pour les diplômes d'Etat (BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS).

### 2<sup>ème</sup> étape : Remplir le dossier CERFA de recevabilité

Télécharger le **dossier CERFA de recevabilité** à partir du site :

- De la ligue NOUVELLE-AQUITAINE <https://nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com>
- De la FFJDA [www.ffjudo.com](http://www.ffjudo.com)
- De la DRAJES de rattachement, ou en faire une demande auprès de cette DRAJES
- Ou en faire une demande auprès de la FFJDA, Service Formation : [formation@ffjudo.com](mailto:formation@ffjudo.com)

*Le dossier CERFA est le même pour tous les diplômes mais son contenu doit être adapté.*

Renseigner ce dossier administratif, joindre toutes les pièces demandées et dans les formes exigées. Envoyez l'ensemble dans les délais impartis à :

- La DRAJES de rattachement pour le BPJEPS, le DEJEPS, le DESJEPS (diplômes d'Etat).  
*Attention : la DRAJES de rattachement (liée au domicile du candidat) peut être différente de la DRAJES de certification (au choix du candidat). Pas de frais de dossier pour les diplômes d'Etat.*
- La FFJDA pour le CQP MAM (diplôme de la branche professionnelle).  
*Avec un chèque d'un montant de 50€ à l'ordre de la FFJDA (frais de dossier, non remboursables).*

### 3<sup>ème</sup> étape : Valider la recevabilité

Une fois la recevabilité acceptée, vous recevez un **avis de recevabilité** avec un numéro, ainsi que la partie 2 « Dossier VAE ». Soit via la FFJDA pour le CQP MAM (diplôme de la branche professionnelle) soit par votre DRAJES de rattachement pour les BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS (diplômes d'Etat).

### 4<sup>ème</sup> étape : Remplir le dossier VAE

- Pour le CQP MAM (diplôme de la branche professionnelle) :

Remplir entièrement le dossier VAE en respectant les informations – il y a **1 à 2 expériences à décrire et à analyser** dans chacun des **3 blocs de compétence** – et le renvoyer au centre d'examen VAE du CQP MAM choisi au moins 2 mois avant la date d'examen. Joindre un chèque d'un montant de 200 € à l'ordre de la Ligue organisatrice de l'examen.

En cas de demande partielle du CQP MAM, possibilité de décrire et analyser uniquement les expériences liées aux blocs de compétence demandés.

- Pour le BPJEPS, le DEJEPS, le DESJEPS (diplômes d'Etat) :

Remplir entièrement le dossier VAE en respectant les informations – il y a **8 expériences à décrire et à analyser** – et renvoyer le dossier complété à la DRAJES de certification au moins 2 mois avant la date d'examen du diplôme demandé.

En cas de demande partielle de diplôme, possibilité de décrire et analyser, après validation par la DRAJES de certification, un minimum de 2 expériences.

Veiller à vérifier en amont auprès de la DRAJES les formes exigées, procédures requises et délais impartis.

### 5<sup>ème</sup> étape : Entretien avec le jury

En complément de l'instruction du dossier par le jury, le candidat sera amené lors d'un **entretien d'explicitation** avec le jury, à argumenter les expériences décrites. Cet entretien avec le jury est obligatoire (article L335-5 du code de l'éducation).

Le jury délibèrera et pourra soit refuser, soit valider tout ou partie du diplôme demandé. Une UC acquise est valable sans limite de temps, sous réserve d'enregistrement du diplôme au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Contact Ligue NOUVELLE-AQUITAINE :  
Mail : [secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com](mailto:secretariat@nouvelleaquitaine-ffjudo.com)  
Tél. 05 16 83 83 10